

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roche Papier Uno (2025) Ltée		Date d'inspection Le 04 février 2026
Nom de l'établissement Roche Papier Uno		Numéro de permis 2025021
Adresse 305 St George Street Moncton NB E1C 1W8		Numéro de téléphone (506) 854-8695
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Paula Morin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	05 déc. 2025	
Commentaires: La demande de changement a été envoyée le 26 novembre 2025. La mentore en assurance de la qualité attend l'approbation du bureau du prévôt des incendies de Fredericton, le prévôt local et de la santé publique pour ensuite aller effectuer une inspection de changement. Un rappel que les changements apportés aux services offerts ou à l'utilisation du lieu d'exploitation comme des rénovations ou des changements physiques ou structurels doivent être approuvés avant par le personnel responsable de la délivrance de permis.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	04 févr. 2026	04 févr. 2026
Commentaires: La mentore en assurance de la qualité a observé un bébé entrain de courir vers le corridor. L'éducatrice est allé rattraper l'enfant pour qu'il revient dans le groue et ils sont repassé quelques minute dans ce corridor afin de pouvoir aller à l'extérieur. La mentore en assurance de la qualité est allée dans ce corridor et a ouvert les différents tiroirs du comptoir. Une cinquantaine de batteries de différentes grosseurs dont certains roulaient dans le tiroir était présente. La mentore en assurance de la qualité a demandé d'entreposer ses batteries dans un endroit verrouillé à clé. Une personne éducatrice est allée entreposer les batteries au sous-sol, endroit qui n'est pas accessible par les enfants au moment de l'inspection. Il est essentiel de ne pas laisser de produits toxiques, comme des batteries, dans une garderie, car ils représentent un risque sérieux pour la santé et la sécurité des enfants. Les batteries peuvent être ingérées. Assurer un environnement exempt de tels objets contribue directement à la prévention des accidents et à la protection du bien-être des enfants. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Lors de l'inspection de surveillance effectuée en matinée, la mentore en assurance de la qualité a observé la présence de plusieurs décorations de Noël dans une classe, notamment un bas de Noël et des guirlandes. Elle a demandé à l'éducatrice quels étaient les intérêts actuels des bébés. L'éducatrice a indiqué qu'ils s'intéressent particulièrement aux animaux.

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité a alors recommandé de proposer des activités en lien avec cet intérêt. Elle a également rappelé que nous étions déjà le 4 février. À la suite de cette remarque, l'éducatrice a retiré le bas de Noël.

La mentore en assurance de la qualité a ensuite observé les jeux libres, la préparation pour la sortie extérieure ainsi que les activités à l'extérieur. Une dizaine de traîneaux étaient disponibles, et les enfants préscolaires glissaient sur la petite butte à tour de rôle.

original signé par

Paula Morin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 05 février 2026

Date

original signé par

Nanncy Nirenbold

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 février 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"